

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

## REUNION PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 10 décembre ouverte. Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur et M. André GILLES, Député provincial - Président, retenus par d'autres obligations. M. MESTREZ qui gva nous rejoindre devra quitter la séance avant la fin retenu par d'autres obligations.

Monsieur BECKERS, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. BECKERS.- Madame BAUER

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?.

M. GEORGES. - ? Monsieur KLENKENBERG arrivera avec quelques minutes de retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Quelques arriveront avec quelques retard..

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DEFAYS ?

M. DEFAYS.- M. DRION arrivera en retard. Mme STOMMEN est excusée.

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009****I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2009.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 27 novembre 2009.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2009).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**IV.- Communication de Madame la Présidente**

Mme LA PRESIDENTE. - Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour. Je porte à votre connaissance que j'ai reçu ce 9 décembre 2009, la lettre de démission de Mme Isabelle STOMMEN de son mandat de Conseillère provinciale du groupe CDH-CSP, District de Dison, démission avec effet, dès que possible.

J'invite notre Assemblée à prendre acte de la démission de Mme STOMMEN à la date de ce 10 décembre.

Il est proposé que l'installation de son suppléant soit effectuée lors de notre réunion de janvier.

**V.- Questions d'actualité**

Six points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc.

**Document 09-10/A05 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'exposition universelle de Shangai.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Mme LA PRESIDENTE. - Je donne la parole à Mme Lydia BLAISE. Non. Je passe directement la parole à M. le Député provincial, Georges PIRE. Vous avez la parole M. le Député provincial.

M. Georges PIRE, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mes Chers Collègues, Mme la Greffière, à la suite de la question qui nous est posée par notre Collègue. Je voudrais confirmer qu'en effet, en séance de ce 3 décembre votre Collège provincial, a statué sur un rapport qui lui était fait d'ailleurs par notre Bureau des Affaires extérieures, le BREL, quant à une participation de la Province de Liège à l'Exposition universelle de Shangaï et sur base des éléments qui nous étaient proposés, c'était notamment venant de la Région wallonne de nous intégrer dans une mission économique sectorielle que l'AWEX organisera à ce moment là, en Chine, en octobre 2010 et ce sur le même schéma que l'opération menée par la Province de Liège, en parfaite collaboration avec l'AWEX d'ailleurs, lors de la mission princière sous la conduite de S.A.R. le Prince Philippe en juin 2007.

Et proposition d'intervention de la Province de Liège par un soutien aux sociétés liégeoise qui participeront à cette mission et en leur proposant un passage préalable ou en tout cas, une collaboration avec notre Province-sœur, ) savoir la Province de Fujian avec laquelle nous entretenons une Charte d'Amitié et de collaboration.

Avant de prendre position sur cette proposition qui nous était faite par l'AWEX, le Collège a bien sûr écrit au Gouvernement wallon, à son Ministre-Président, M. DEMOTTE, et à son Vice-Président, Ministre des Affaires économiques, M. MARCOURT, afin de nous faire connaître, de leur demander leur position quant à une participation éventuelle de la Province de Liège à l'Exposition de Shangaï.

C'est ainsi que par courrier du 8 octobre le Ministre Vice-Président, Jean-Claude MARCOURT, nous a répondu en les termes suivants : « Avant de préparer au mieux la participation provinciale à l'Exposition Universelle de Shangaï 2010, il serait nécessaire d'organiser une concertation entre la Région wallonne et les Provinces sur la démarche commune à adopter. A cette fin, je propose que vos services prennent contact avec l'AWEX pour examiner au mieux comment collaborer effectivement ». Fin de citation.

Notre service, le BREL a donc aussitôt pris contact avec l'AWEX et une réunion de concertation a été organisée sous l'égide

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

de l'A.P.W. c'était le 17 novembre dernier, en présence de représentants de l'AWEX, de l'APW, des Provinces wallonnes et de Mme LEONARD qui est Conseiller belge auprès de l'Exposition mais Chargée plus spécialement de la présence des pouvoirs locaux, des Provinces en particulier.

Ce dossier a été abordé, ça concerne un certain nombre d'entre nous, lors de la dernière séance du Conseil d'Administration de l'APW.

Qu'en est-il résulté, pour ceux qui n'y sont pas. Chacun des groupes étaient représentés.

1. Nous constatons que : le Provinces flamandes ont déjà chacune réservé le Business Center du pavillon belge pendant une semaine.
2. Les Provinces du Luxembourg et du Brabant wallon ont déjà réservé chacune le Business Center à une date en septembre.
3. La Province du Hainaut a décidé de ne pas y participer et la Province de Namur est toujours en réflexion à ce sujet.

L'AWEX ainsi que Mme LEONARD précitée ont insisté beaucoup pour une participation des Provinces wallonnes à l'Exposition, d'une part, pour y valoriser leurs atouts et, d'autre part, pour valoriser les jumelages avec les Provinces chinoises. Ce qui est donc le cas des différentes Provinces wallonnes.

C'est la raison pour laquelle, le Commissariat général belge à l'Exposition met gratuitement à disposition des Provinces wallonnes le Business Center durant une journée.

Il est également ressorti de cette réunion de l'APW que les Provinces peuvent valoriser leur présence de plusieurs manières, d'abord en utilisant en effet la journée gratuite au Business Center offert par le Commissariat général Belge, en dehors de la semaine wallonne, ça coule de source. Par un soutien aux organisateurs qui participeront aux séminaires organisés par l'AWEX. Par des propositions dans les secteurs culturels et folkloriques pour animer les soirées de la semaine wallonne mais aussi les soirées en dehors de cette semaine wallonne et enfin, des propositions de promotion touristiques à définir avec l'OPT.

C'est donc sur base de ces différentes considérations et discutées au sein du Conseil d'Administration de l'APW, que le Collège provincial a pris attitude dans la forme que je vous ai

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

décrite ci-avant. Les projets développés doivent encore être décrit mais d'une façon générale, il s'agira pour la Province :

1. D'apporter son soutien aux opérateurs liégeois qui participeront à la mission AWEX.
2. De leur donner la possibilité d'élargir leur prospection en Chine en organisant des rencontres avec des correspondants, des entreprises de la Province du Fujian.
3. de valoriser les outils de la Province de Liège lors de l'organisation d'une journée liégeoise dans le Business center du pavillon belge à l'issue de la mission économique et pour un public international mais bien sûr majoritairement Chinois.

Bien entendu, cette opération ne pourra être menée qu'en collaboration avec les services concernés dont notre bras économique, la SPI+, et je le répète en parfaite concertation avec l'AWEX.

Quant à la question qui porte sur le budget, il est trop tôt pour pouvoir évaluer les coûts mais ils découleront des différents points que j'ai mentionné ci-avant, notamment le soutien financier éventuel aux entreprises liégeoises, les dépenses résultant de l'organisation de la « journée liégeoise » dans le Business Center et les frais liés à la participation d'une délégation provinciale éventuelle à cette opération.

Quant à savoir si le point a été discuté avec l'autorité de tutelle, il ressort clairement de ce que je viens de vous dire et de la lettre du Vice-Président de la Région wallonne que cette Région wallonne s'est clairement prononcée favorablement quant à une participation provinciale, entendez l'institution provinciale à l'Exposition universelle de Shanghai 2010.

J'ai dit. Je vous remercie.

**Document 09-10/A06 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux agents sanctionneurs.**

Mme LA PRESIDENTE. - Je donne la parole à Mme BLAISE.

Mme BLAISE ( de son banc). - Merci Mme la Présidente. Je suis impatiente d'entendre la réponse du Collège provincial.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci. Je donne à présent la parole à M. Le Député provincial, Christophe LACROIX, pour la réponse du Collège provincial.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Présidente. A une femme impatiente, un homme galant ne peut résister. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, dans la continuité de sa 1<sup>ère</sup> question posée lors de la session budgétaire et à laquelle j'ai déjà eu le plaisir de répondre, Madame la Conseillère provinciale Lydia BLAISE m'interroge à nouveau sur le service provincial en charge des sanctions administratives.

Le « rapport interne d'évaluation » évoqué dans un article de presse auquel vous faites référence dans votre question est en fait un projet de rapport d'activités du service soumis à Madame la Greffière provinciale.

Vous comprendrez aisément d'ailleurs qu'il ne m'est matériellement pas possible de prendre connaissance de tous les projets de rapport en cours...

Il est cependant à tout le moins très regrettable et interpellant que la presse puisse être en possession de tels documents de travail. Soit.

Pour en revenir à l'essentiel, Madame la Greffière provinciale m'a informé qu'elle avait une série de remarques à apporter à ce projet, raison pour laquelle elle l'avait retourné au service concerné.

Le rapport définitif est attendu pour fin de l'année au plus tard.

Une fois celui-ci avalisé par Madame la Greffière, il arrivera sur la table du Collège provincial. Soyez assurée, Madame la Conseillère, que le Collège prendra les décisions utiles le cas échéant.

Mais soucieux de respecter le rôle de chacun et de ne pas interférer dans les compétences de Madame la Greffière, vous comprendrez dès lors que j'attendrai ce rapport pour me prononcer davantage et faire le point, avec vous si vous le souhaitez et en 7<sup>ème</sup> commission au préalable.

Pour le surplus, permettez-moi de vous renvoyer à ma réponse faite la semaine passée.

Je vous remercie mais j'attends d'une part le rapport définitif et d'autre part, le Collège ne s'est pas encore saisi non plus du dossier et qu'à titre personnel, il ne m'appartient pas d'émettre un quelconque commentaire sur ce rapport qui était tout à fait intermédiaire.

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie M. le Député.

**Document 09-10/A07 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'installation d'un Point Cannabis à Verviers et dans d'autres communes de l'arrondissement de Verviers.**

Mme LA PRESIDENTE. - Je donne la parole à Mme WATHELET-FLAMAND.

Mme WATHLET (de son banc). - Vous pouvez répondre Mme le Député.

Mme LA PRESIDENTE. - Vous avez la parole Mme le Député provincial, Ann CHEVALIER, pour la réponse.

Mme CHEVALIER, Députée provinciale (à la tribune). - Madame la Conseillère, Je suis comme toujours ravie lorsqu'on m'interroge sur les points cannabis. Vous le savez, cette problématique me tient particulièrement à cœur, et on ne reviendra jamais assez à mon goût sur les stratégies à mettre en place pour prévenir les jeunes face aux dangers des assuétudes. Donc merci pour votre question.

Vous me questionnez plus particulièrement sur les raisons invoquées par la commune de Verviers pour refuser l'installation d'un Point Cannabis sur son territoire. Je vous répondrai d'abord que cela tient à l'autonomie communale.

Hé oui ! En la matière, la Province propose, la commune dispose. Et comme l'implantation d'un tel service nécessite un minimum d'investissement c'est-à-dire : un local, un bureau, un téléphone voire un ordinateur et surtout du personnel, on peut comprendre que certaines communes ne peuvent malgré leur bonne volonté prendre en charge cette dépense.

Mais dans le même temps, c'est aussi une question de volonté politique et de priorités définies par le Collège. Certains échevins font de la lutte contre les assuétudes une de leurs préoccupations principales, d'autres préfèrent se concentrer sur d'autres problématiques. Tout cela est à mettre en rapport avec une réalité de terrain qui, j'imagine, ils connaissent bien mieux que nous, par définition.

En ce qui concerne Verviers, je peux vous dire que des contacts avaient été pris notamment et directement durant le

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

premier trimestre 2008 avec les Echevins concernés puis avec Bourgmestre de la Commune lequel avait témoigné dans un premier temps de son intérêt.

Les services communaux devaient s'en saisir et après analyse des possibilités d'implantation, nous revenir pour établir les modalités de collaboration.

Je précise, à ce stade, qu'il a été proposé à Verviers comme à chaque commune partenaire, passée et à venir, que la Province mettait à disposition son matériel graphique, pouvait prendre en charge une première publication de dépliant ciblé sur la localité, assurait la formation du personnel mis à disposition du point cannabis et enfin pouvait assurer les entretiens médicaux c'est-à-dire les bilans de santé et psychologiques sur le site du point cannabis de Liège sur simple rendez-vous. Et c'était le cas quant on sortait de l'arrondissement de Liège. Verviers est une des villes tombant dans le cas nécessaire d'une décentralisation.

Nous inquiétant du silence de la commune, mes services ont repris contact avec la commune de Verviers vers mai 2008, s'agissant de contacts téléphoniques, je ne puis être plus précise. A ce stade, la personne interrogée nous a répondu que le projet était discuté au sein du réseau psycho-médico-social de Verviers et environs.

Enfin dès le mois de septembre, après un nouveau rappel de notre part, un responsable du Contrat de prévention nous informe que le projet n'est pas poursuivi car jugé « superfétatoire » par rapport aux actions existantes.

Vous comprendrez qu'il ne m'appartient pas de juger ici des raisons, même lapidaires, énoncées pour justifier l'abandon d'un projet auquel le Bourgmestre de Verviers avait accordé son attention.

Il en va de même pour la Ville de Spa, très intéressée également par le Point Cannabis, et qui nous a envoyé très tôt des membres du personnel du service jeunesse pour suivre la formation en septembre 2008, organisée par le groupe assuétudes thérapies de Lierneux à destination des futurs permanents des points cannabis. La problématique, là, tient à la difficile installation d'une permanence dans un lieu discret et anonyme.

En effet, envisagée dans un premier temps au sein de la Maison des Jeunes, cette intention a été finalement abandonnée pour ne pas créer d'amalgame entre l'institution et une pratique

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

de consommation. Comme indiqué dans l'article de presse dont vous faites référence au départ de votre question, il est fait mention d'une déclaration de l'Echevin concerné qui dit ne pas avoir toutefois pas encore abandonné le projet, mais cherche une concrétisation plus conforme au terrain spadois. Et je dois vous dire que cette concrétisation prendra probablement la forme d'une camionnette ou mini-bus itinérant se rendant là où se trouvent des jeunes et se passe la consommation.

Quant à la commune de Herve, vous devez savoir que son intérêt est né à la faveur du Village provincial organisé la semaine dernière sur le canton de Herve.

Il s'agit donc d'une démarche plus que récente. J'ai eu l'occasion de, comment direz-vous, « prêcher la bonne parole » auprès des bourgmestres et échevins des diverses communes du canton et je me réjouis d'avoir constaté l'intérêt de chacun pour cette initiative « point cannabis ».

Je n'ai pas connaissance d'hésitations particulières concernant la commune de Herve sauf aujourd'hui pour connaître le lieu d'implantation de cette rencontre avec les jeunes qui s'interrogent sur le cannabis, sera-ce Herve, sera-ce Dison. Il est, me semble t'il, trop tôt, et si ils veulent se disputer le leadership en la matière.

Plus pragmatiquement, il me faut bien constater que le projet a été présenté, qu'il a reçu un accueil favorable et unanime des communes représentées ce jour-là, mais qu'aussi nous n'en sommes, 8 jours après, qu'au début d'un processus que j'espère fructueux.

Dès la rentrée, des contacts vont être échangés afin de voir dans quelles mesures et avec quels partenaires, la Province de Liège pourra concrétiser l'installation d'un point Cannabis au sein de l'arrondissement de Verviers, même si ce sera sans Verviers... pour l'instant, car les mentalités continuent d'évoluer, y compris sur les méthodes de prévention.

J'espère ainsi avoir répondu à votre interpellation. Je vous remercie.

**Document 09-10/A08 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'évolution du GRE.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Mme LA PRESIDENTE. - Je cède la parole à M. NIVART. Non. Je cède directement la parole à M. MESTREZ. Vous avez la parole M. MESTREZ.

M. MESTREZ, Député provincial. (à la tribune). - Je remercie Monsieur NIVARD pour sa question qui me permet de faire le point sur un sujet qui, comme le monstre du Loch Ness, refait régulièrement surface depuis plusieurs années.

C'est avec la volonté exprimée sous la précédente législature, par le Gouvernement wallon et son Ministre de l'Economie Jean-Claude MARCOURT, de rationaliser les trop nombreux opérateurs en matière de stimulation de l'activité économique, que débouche dans l'espace public un questionnement latent sur le rôle et les missions des différents opérateurs économiques liégeois. Pour piloter cette rationalisation, deux structures émergent que, rapidement, l'on oppose : le G.R.E. et la S.P.I.+.

Une solution de bon sens, et faisant consensus, est bientôt trouvée : c'est au sein du G.R.E. que sera logée la structure locale de Coordination, dont la Directrice générale de la S.P.I.+ assurera la vice-Présidence. Et cela fonctionne bien, les personnes se connaissent et se reconnaissent avec leurs qualités. Le G.R.E. s'élargit à la dimension provinciale, en accueillant, notamment, dans son Conseil d'Administration, des représentants de notre institution.

La rationalisation se concrétise rapidement autour de cinq axes et de quatre opérateurs.

Mais, si le problème posé a rapidement trouvé solution, la question des rôles respectifs du G.R.E. et de la S.P.I.+ , de leur complémentarité, de leur rapprochement, continue à occuper les esprits.

Il ne vous aura pas échappé qu'au lendemain des élections communales de 2006, des responsables politiques se sont exprimés publiquement en faveur d'un rapprochement entre le G.R.E. et la S.P.I.+.

Le terme en était fixé : la mi législature. Nous y sommes !

Faut-il dire que le rapport de force n'était pas, alors, favorable à la S.P.I.+ ?

Par rapprochement, certains entendaient clairement intégration au sein du G.R.E. - absorption, quoi ! - tandis que

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

d'autres rêvaient d'une restructuration par arrondissements, propice à une opérationnalisation de l'outil au service d'un projet de développement local.

C'est sans surprise que j'ai vu réapparaître, il y a trois mois, lors d'un Conseil d'Administration du G.R.E., l'idée d'un rapprochement entre G.R.E. et S.P.I.+ , et la mission confiée à un sage, reconnu comme tel, de consulter, dans la discrétion, les personnes intéressées.

Sans surprise, mais aussi sans crainte. Car les conditions ont changé, pour le G.R.E. comme pour la S.P.I.+.

La petite équipe opérationnelle du G.R.E. travaille et travaille bien, il me plaît de le souligner. Elle joue, comme rassembleur des opérateurs liégeois, un rôle irremplaçable. Mais le G.R.E., en tant qu'institution, souffre d'une difficulté à élargir son assise géographique, d'un leadership défaillant - surtout depuis l'interdiction faite aux Ministres d'occuper quelque autre mandat que ce soit, d'un financement incertain, d'une image brouillée, et se pose de nombreuses questions sur son avenir.

Parallèlement, la S.P.I.+ a démontré sa capacité à évoluer, à se moderniser, à accroître son efficacité, à élargir le champ de ses compétences, à être à l'écoute des besoins nouveaux, à répondre aux sollicitations, de poursuivre des projets ambitieux et innovants !

Les relations entre les deux organismes, leur image auprès des décideurs est aujourd'hui beaucoup plus équilibrée et permet d'espérer une approche basée uniquement sur les fonctionnalités et les complémentarités. Remarquons d'ailleurs que dès l'abord, toute idée d'absorption ou de fusion a été écartée, au profit de formes renforcées de collaborations, sur base des complémentarités recherchées.

C'est sur cette base qu'il a été donné au Conseil d'Administration de la S.P.I.+ , le 29 septembre 2009, de réfléchir aux points forts à conforter et aux points faibles à compenser.

Ainsi, il a été reconnu que le G.R.E. peut être, et doit être :

- . le lieu de définition et d'expression des axes stratégiques structurants, qui doivent servir de guides pour les opérateurs, dans leurs propres actions;

J'entends par là de grandes options en matière de mobilité ou d'aménagement du territoire ou de grands projets innovants comme

## SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009

l'ont été jadis, l'aéroport ou le T.G.V., comme le sont, aujourd'hui, le Trilogiport ou le T.G.V. fret, et comme le sera demain, espérons-le, la bio logistique;

- . le lieu où s'établit le consensus entre les décideurs politiques. A ce titre, sans plus être partie à la gestion, les Ministres liégeois doivent pouvoir, quelque part, être partie à l'établissement de ce consensus;
- . une structure capable de faire du lobbying au travers de personnalités de haut niveau;
- . un lieu de rencontre pour les différents opérateurs liégeois.

Il doit disposer d'une structure opérationnelle réduite, attachée à la bonne fin de ces seules missions.

Les points faibles du G.R.E. sont d'être perçu comme très local et trop politique. Précisions d'emblée qu'à cet égard, la S.P.I.+ apporterait son implantation et sa reconnaissance provinciale, et son image politiquement équilibrée, voire peu politique.

Parmi les points forts de la S.P.I.+ , nous avons relevé sa qualité d'opérateur de terrain, ensemblier, capable de mener des projets immobiliers importants et complexes. Reconnue par les Communes, les entreprises, d'autres opérateurs publics, (Société de logements, Sogepa, zones de police) et privées (Standard), mais aussi :

- . la qualité du personnel, ensemble de spécialistes aptes à mener des réflexions et analyses non seulement sur les implantations économiques,
- . mais également sur l'implantation d'autres fonctions, dont l'influence dépasse le territoire d'une seule commune.

Par contre, la S.P.I.+ n'est généralement pas reconnue comme opérateur stratégique, et est encore perçue comme fort administrative.

On voit bien les synergies et les complémentarités qui résulteraient d'un vrai travail en commun dont les formes n'ont encore, à ce jour, fait l'objet de propositions.

Je tiens cependant à préciser que les administrateurs de la S.P.I.+ , toutes tendances confondues, ont exprimés la volonté que tout rapprochement éventuel se fasse dans le respect de la capacité de décisions et d'actions de la S.P.I.+ , dans un cadre souple et non contraignant, pour ce qui concerne les compétences propres à la S.P.I.+ , y compris dans la dimension stratégique. Bref, il ne faut pas que la S.P.I.+ en souffre.

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Voilà, Monsieur NIVARD, l'état de la réflexion au niveau de la S.P.I., tel qu'il a été communiqué aux endroits adéquats.

Je ne manquerai pas d'informer notre 1<sup>ère</sup> Commission des évolutions de ce dossier, mais je ne pense pas que ce soit le lieu de débat adéquat, sinon à titre informel, au risque de court-circuiter celui des instances de la S.P.I. où, faut-il le rappeler, la Province et les Communes travaillent en totale harmonie.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député.

**Document 09-10/ A09 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'Agence immobilière sociale Haute-Ardenne**

Mme LA PRESIDENTE. - M. DEFAYS souhaitez-vous prendre la parole ?

M. DEFAYS. - Non Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Je cède directement la parole à M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD pour la réponse du Collège provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Mme la Présidente, je voudrais en répondant à la question de notre Collègue Alain DEFAYS associer la question que Mme Sabine NANDRIN m'a également posée par écrit sur le même objet et donc sur votre préoccupation communale au niveau de l' AIS.

M. Defays vous connaissez l'histoire des AIS et vous connaissez votre matière mais si vous me le permettez, je voudrais quand même corriger quelques inexactitudes dans l'historique.

En effet, dès 2003, un crédit de 100.000€ a été inscrit et voté au budget provincial pour soutenir le travail de proximité des AIS de Liège, Seraing, Verviers et Ourthe Amblève.

La vérité historique m'oblige cependant à rappeler à vos souvenirs qu'en 2003, une cinquième AIS existait encore, celle de Huy et qu'à l'époque, le crédit a donc été divisé par 5 soit 20.000€ par AIS.

En 2004, l' AIS de Huy a été officiellement dissoute en cours d'exercice et n'a donc reçu que 10.000€. Le solde a été divisé en

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

4 parts égales soit 22.500€ pour les autres.

En 2005 que les AIS reconnues à l'époque ont perçu un subside provincial de 25.000€ avec l'ajustement de 2008 que vous rappeler d'ailleurs pour intégrer la nouvelle AIS de St Vith.

Ainsi nous avons refait le parcours historique de ce dossier.

Pour le présent et l'avenir vous me parlez, à juste titre, de l'AIS de Haute Ardenne qui devra être prise en compte sur le budget 2010.

En effet, mais ici aussi, par rapport à ce proche avenir, je me dois d'attirer votre attention sur le fait qu'en 2009 déjà, il m'appartient de prendre en compte une sixième AIS née en 2008, celle de Huy qui c'est entièrement restructurée.

Pour les crédits 2009, le montant de 125.000€ sera donc divisé par 6 et non pas en 5 soit 20.833€ par AIS.

Pour 2010 aucune nouvelle décision n'a encore été prise sur la répartition des subsides, si ce n'est que le crédit initial inscrit au budget s'élève à 125.000€. Une réflexion doit être lancée par notre Conseil ayant pour cadre la DPR qui dans la perspective du recadrage des compétences provinciales prévoit de supprimer la compétence « logement » aux Provinces, et à ce sujet, vous le savez M. le Conseiller, Mme la Conseillère que au niveau de l'APW, nous avons mis en chantier trois groupes de travail relatifs aux compétences à supprimer aux Provinces. Le premier groupe de travail, c'est celui des voiries et cours d'eau, le deuxième c'est la compétence juridictionnelle et le troisième c'est précisément le groupe de travail « logement » et donc c'est un élément dont il faut tenir en cette année 2010 et d'autre part, de poursuivre la répartition des subsides soit par une simple division du subside provincial ou soit de fixer des critères.

Croyez bien que je resterai donc prudent dans les mois à venir quand au crédit dévolu aux sept AIS actives sur le territoire.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie M. le Député.

**Document 09-10/A10 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au Centre de compétence d'économie d'énergie.**

Mme PRESIDENTE. - M. GERARD souhaitez-vous prendre la parole ? Vous avez la parole M. GERARD.

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

M. GERARD (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, le Gouvernement lance son centre de compétence d'économie d'énergie, les autorités fédérales ont mis en place un centre de compétences d'économies d'énergie via la FEDESCO qui est une société publique de services énergétiques.

La société créée en mars 2005 à l'initiative du Gouvernement fédéral a pour but de réaliser et de préfinancer des projets qui contribuent à des économies d'énergies dans les bâtiments publics fédéraux et dont les remboursements du financement se répartissent sur base de l'économie annuelle réellement réalisée.

Cette entreprise travaillait exclusivement pour les services publics fédéraux et les autres instances publiques fédérales après le printemps de l'environnement 2008, le Ministre de l'Energie et du Climat s'était engagé à créer un tel centre.

L'objectif de centre de compétences est de mettre l'expertise de la FEDESCO à disposition des propriétaires et gestionnaires de bâtiments publics, des autorités publiques et des sociétés de services énergétiques publics.

Le principe est celui du tiers investisseur grâce à la création de ce centre de compétences en tiers investissements et en services énergétiques, la FEDESCO pourra apporter son savoir-faire en économies d'énergies aux entités locales, provinciales, régionales et non plus seulement fédérales.

Cette opportunité du soutien fédéral au développement des énergies renouvelables à l'échelon public, a-t-elle déjà été réfléchi au niveau de notre Province ? Mis en ligne le 1<sup>er</sup> décembre, je suis persuadé que vous avez déjà analysé et saisi promptement les possibilités nouvelles que vous ne manquerez pas, je suis certain, de partager avec nous.

Je vous remercie de nous dispenser l'habituel laus sur le SPIE<sup>2</sup> et d'accepter cette fois de centrer votre réponse sur la question. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je cède de la parole à M. le Député provincial, Georges PIRE, pour la réponse du Collège provincial.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune). - En avril 2007, déjà, j'avais évoqué, vous y étiez déjà peut-être absent ou endormi comme une de vos collègues, devant le Conseil provincial le rôle de la FEDESCO. C'est très bien de me redonner l'occasion d'en reparler ici et surtout de dresser le bilan de ce que nous

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

faisons en matière d'économie d'énergie en général.

Je vous rappelle donc que, FEDESCO est bien une Société Anonyme de droit public, filiale de la Société Fédérale d'Investissement créée en 2005 pour réaliser un cadastre énergétique des bâtiments publics fédéraux, proposer des améliorations de leurs performances dans ce domaine et jouer le rôle de tiers investisseur.

S'il est vrai qu'en 2008, a été évoquée la possibilité d'élargir ses compétences aux bâtiments publics relevant d'autres niveaux de pouvoir dont, notamment, les Provinces et Communes, son rôle de « Tiers investisseur » resterait limité au seul domaine des bâtiments publics fédéraux ; essentiellement pour des raisons liées aux règles relatives aux marchés publics. Or, nos services ont eu l'occasion de se renseigner sur cette société et il s'avère que celle-ci a déjà travaillé comme tiers investisseur pour des Communes, notamment pour Anvers et Ostende.

Par ailleurs, un arrêté ministériel, en voie de publication, vient d'octroyer, la semaine dernière, à la FEDESCO une enveloppe budgétaire de l'ordre de 50.000 €, pour lui permettre de jouer le rôle de Conseil, voire de « transmetteur » de connaissances dans le domaine des mesures à prendre pour améliorer la performance énergétique des bâtiments publics, appartenant notamment aux pouvoirs locaux via la création d'un centre de compétences en « tiers investissement et services énergétiques ».

Il faut ajouter que, renseignements pris, ce service qui est, par ailleurs, rendu par d'autres organismes, sera rémunérable.

De plus, vous n'ignorez pas qu'en interne, nos services ont déjà réalisé le cadastre énergétique des bâtiments provinciaux qui est régulièrement mis à jour et qu'une comptabilité énergétique dynamique est en cours d'étude sur 16 de nos bâtiments provinciaux.

Au rayon des exemples, je peux citer l'élaboration par le service Infrastructures d'un projet d'une construction durable « basse énergie » dans le complexe sportif de Naimette-Xhovémont ;

J'ajoute, la pose de panneaux solaires et photovoltaïques sur des bâtiments provinciaux qui a déjà abouti à Wégimont, à l'Internat du Haut Maret, à Lierneux, sur le Bâtiment « Charlemagne »...

Il n'en reste néanmoins qu'un groupe de travail est mis en

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

place afin d'examiner et de comparer les systèmes de tiers investisseur qui pourraient traiter certains de nos bâtiments tout en respectant un cahier de charges de prescriptions et d'obligations de résultats qui serait mis en place par nos services.

Dans ce groupe, ne manquera pas évidemment pas d'être prise en considération, la potentialité offerte par le pôle de compétences, voire la FEDESCO elle-même ou d'autres sociétés.

Voilà les éléments de réponse que je souhaitais apporter aux questions posées.

Une dernière remarque si vous me le permettez. On parle beaucoup de réforme des Provinces. J'en suis tout à fait partisan, la Province est un être vivant qui doit évoluer sans arrêt et je suis un provincialiste convaincu, j'assume.

Permettez-moi d'ailleurs de féliciter notre Collègue Paul-Emile MOTTARD pour l'organisation du Colloque de l'APW qui s'est tenu mardi dernier et qui a été une occasion, je pense, assez exceptionnelle de resituer le rôle des pouvoirs locaux et intermédiaires, des pouvoirs de proximité et le rôle des Provinces en particulier.

Et à cet égard, la Province de Liège a toujours été pionnière en matière de réformes, précédant très souvent le législateur. Il en est allé ainsi en matière de Règlement d'ordre intérieur, sur lequel les 4 familles politiques ont travaillé. Rappelez-vous, il y a quelques années de cela.

C'est ainsi que nous avons prévu les questions d'actualité pour dynamiser le fonctionnement de notre Assemblée. Laissez-moi simplement vous dire que la question à laquelle je viens de répondre a été reçue ce lundi à 17h58. je ne vois pas l'extrême urgence. Je tenais simplement à le mentionner. Utilisons les outils démocratiques que nous avons mis en place à bon escient. J'ai dit. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

**VI. - Session budgétaire : Réponse du Collège provincial à une question posée par un membre de l'Assemblée provinciale lors de la session budgétaire.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Mme LA PRESIDENTE. - Je cède la parole à M. le Député provincial, Christophe LACROIX, qui en fait souhaite répondre à deux questions posées lors de la session budgétaire : une question de Mme RUIZ sur l'augmentation du coût de prestations de services assurés par la Province sur les Communes et une question du groupe PS en matière de sports, sur la candidature de Liège et environs dans la reconnaissance d'un Centre de Haut Niveau.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune). - Merci Madame la Présidente et d'emblée Madame RUIZ, vous m'excuserez d'avoir failli lors de notre séance du 27 novembre, à répondre à votre question.

Je vous remercie bien volontiers de manière fair-play d'avoir bien voulu accepter son report à cette séance du 10 décembre.

Le budget 2010 présenté constate, certes, une rationalisation des dépenses mais avec la détermination, avec l'audace et l'énergie d'épargner la qualité des services rendus aux citoyens, sans licencier et sans rogner les acquis sociaux.

Par une démarche proactive nous tendons vers un désendettement progressif poussé par une gestion saine et rigoureuse tout en faisant les provisions nécessaires afin d'assumer les risques actuels ou futurs.

Ainsi, l'ambition du Collège provincial d'épargner les citoyens est préservée grâce au budget 2010.

Afin d'illustrer cette ambition, rappelez-vous, je vous avais parlé des centimes additionnels, je vous avais parlé de la volonté d'écarter toute augmentation de la fiscalité en axant nos efforts sur une concentration des dépenses ainsi que de l'éventail de projets aux chiffres significatifs.

Faire des économies d'accord, assumer la crise aussi mais toujours dans cet esprit de participation à un modèle social gagnant.

C'est ainsi que je répondais à l'invitation d'un de nos collègues « d'amplifier les recettes de prestations » par un « Que voilà une drôle d'idée ! Ce n'est certainement pas la nôtre ! », en tout cas, pas de cette manière.

Cela me fait penser à une citation de Philippe Geluck « Des choses qui n'ont rien en commun ont pourtant ceci de commun : c'est qu'elles n'ont rien en commun ».

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Nous voulons, assurément, optimaliser la perception et le rendement de nos recettes de prestations mais nous ne voulons certainement pas le faire supporter par ceux qui souffrent déjà. Je vous demandais, d'ailleurs, d'en être aussi fiers que nous à l'époque.

Ainsi, ce qui est certain, c'est que dans le cadre de son Plan Stratégique de Gouvernance, rappelez-vous « celui dont on n'a pas besoin mais qu'on fait quand même », la Province entend en matière de recettes de prestations : évaluer, examiner faire l'inventaire.

Madame Ruiz, voilà qui vous sont énoncées trois mesures cardinales, parmi une cinquantaine adoptées le 24 avril 2008 et qui témoignent de la volonté du Collège provincial de gérer les finances et le patrimoine provincial avec une rigueur démonstrative. Nous y reviendrons dans quelques instants.

Je commencerais quasi à croire, quand je vois parfois certains articles de presse, que l'on écoute plus la presse que ce qui se dit ici au Conseil.

Les tarifs provinciaux vont augmenter me dîtes-vous ?

Etrange que certains, et la presse puissent déjà parler d'une augmentation alors que le Collège provincial n'est qu'à l'aune de son Plan stratégique de Gouvernance.

A l'examen des balances recettes-dépenses, il apparaît que tous les services provinciaux ont un coût. N'est-ce pas logique ?

Ces coûts d'ailleurs ont été mis en évidence lors de l'analyse effectuée par le CRAC et par le CIRIEC pour l'ensemble des Provinces wallonnes et cette première analyse doit déboucher sur la définition de ce que j'ai appelé un taux maximal supportable pour les bénéficiaires des prestations.

Autant, il est évident que le coût de certains services tel que l'enseignement, tel que le dépistage médical ne sauraient être maîtrisés aisément sans toucher à leurs qualités intrinsèques, autant les premières analyses ont démontré que certaines activités par contre pouvaient améliorer leur pourcentage de rentabilité ou que certaines activités de prestations devaient être arrêtées.

Le Collège provincial a, dès lors, décidé d'aborder l'examen

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

de l'adéquation entre les besoins des citoyens, des entreprises et les services proposés par la Province, ainsi que le coût du service.

Ainsi, certains tarifs sont trop bas et ne sont pas adaptés au coût réel de production du service. Les tarifs devraient alors être adaptés sans pour autant dépasser la limite du coût supportable par l'utilisateur.

De manière pragmatique, prenons l'exemple d'un touriste, et pourquoi pas d'un touriste hollandais, au lendemain de la qualification du Standard. Donc prenons l'exemple d'un touriste hollandais, supporter d'Alkmaar qui vient camper une nuit à Wégimont.

Cette nuit lui donne accès à la piscine le jour où il arrive ainsi que le lendemain. Or, s'il avait dû payer uniquement son entrée pour la piscine ça lui aurait coûté plus cher. Là, ça ne va pas, nous sommes d'accord. Il faut adapter les coûts et donc faire supporter à ce touriste hollandais un coût plus proche de la valeur réelle des prestations ou des services qui sont utilisés par lui-même.

Enfin, par contre, d'autres tarifs peuvent paraître trop élevés et constituent un frein au développement des activités des services provinciaux et c'est donc l'inventaire que nous sommes en train de réaliser pour définir, effectivement, les tarifs qui pourraient être trop élevés et qui sont un frein à une utilisation rationnelle et pratique des services provinciaux.

Nous avons également réfléchi à l'indexation des tarifs de location qui depuis le passage à l'Euro n'avaient plus été relevé. Donc, d'une part, ils n'ont pas tenu compte du différentiel entre le Franc belge et l'Euro, vous savez comme moi, vous qui êtes une citoyenne et une consommatrice que tout a augmenté depuis le passage à l'Euro, de manière imperceptible mais néanmoins pernicieuse et que, d'autre part, il y a bien sûr une indexation et donc, certains tarifs de location n'ont pas été augmentés et doivent l'être dans les prochains mois de manière, effectivement, à mieux les faire correspondre d'une part, à l'indexation normale d'un tarif de location mais d'autre part, à l'indexation des coûts liés à l'énergie.

Vous vous inquiétez des Communes. D'une manière très générale les Communes sont peu affectées par les recettes de prestations puisque nous ne considérons pas les Communes comme des usagers de la Province ou comme des clients au sens noble, de la Province mais plutôt comme des partenaires.

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Donc, par rapport à votre questionnement et votre interrogation, je tiens à vous rassurer, ce ne seront pas les Communes, qui sont nos amies, qui sont nos partenaires, qui devront assumer les augmentations de coûts en matière de tarifs de prestations.

Je ne serai pas plus long sur cette question. Je pense en tout cas qu'elle a eu le mérite d'être posée et c'est clair que vous avez eu l'intelligence et la pertinence de voir que si on travaille sur les dépenses, il faut travailler sur des recettes mais que l'augmentation des recettes, en matière de prestations, doit être définie avec ce que le Collège a à l'esprit, cette idée du maximum supportable pour l'utilisateur, sans oublier le rôle de Service public et le rôle social que doit jouer et continuer à jouer la Province dans ce domaine.

Concernant... J'ai eu quelques oublis en séances budgétaires, je vous prie... Est-ce Alzheimer Monsieur le Député à la Santé, je ne sais pas mais en tout cas, à mon avis, j'étais empressé de prononcer mon discours global et donc, effectivement, après avoir oublié notre collègue Madame RUIZ, j'ai même oublié mon Chef de groupe... Crime de lèse majesté néanmoins ! Mais je sais que mon Chef de groupe a la tolérance affichée dans son cœur !

Mesdames, Messieurs, mes Chers Collèges. Lorsque nous évoquons la Province de Liège, c'est souvent pour souligner, entre autre, la convivialité du liégeois, au sens large, pour souligner le charme de ses villages, la splendeur de son patrimoine et la diversité de ses interventions.

Mais ce qui nous vient également directement à l'esprit c'est l'image sportive véhiculée par notre Province.

Image sportive véhiculée depuis de nombreuses années et grâce à l'action importante de mes prédécesseurs en l'occurrence.

Le foisonnement d'activités sportives à la renommée internationale en est, d'ailleurs, la preuve.

Sans cesse, la priorité du Collège provincial est d'axer sa politique vers « Un sport pour tous ».

Dès lors, il allait de soi, qu'en décembre 2005 déjà, le Collège provincial marque son accord de principe sur une participation active de la Province de Liège aux côtés des Villes

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

de Liège et Seraing et de l'Université de Liège dans ce projet qu'est le Centre de haut niveau pour l'élite de certaines disciplines sportives francophones.

En 2007, ces quatre partenaires avaient constitué des groupes de travail dont la coordination générale était assurée par la Ville de Seraing.

Ainsi, les Ministres successifs en charge du dossier, Messieurs Eerdekens et Daerden ont fait évoluer le projet.

Ce projet, in fine, avait débouché sur la création de deux pôles, à savoir un à Mons et l'autre à Liège, chacun hébergeant certaines disciplines sportives en fonction des outils existants.

Liège, par exemple, aurait dû accueillir, notamment l'athlétisme, la natation, le cyclisme, à titre d'exemples.

Or, depuis la mise en place du nouveau Gouvernement wallon, le Ministre en charge du dossier, actuellement, semble revenir à une seule implantation du Centre de Haut Niveau.

Ce changement de position n'altère cependant en rien l'ambition du Collège provincial de se repositionner en tant que candidat officiel à un partenariat quadripartite si je peux m'exprimer comme ceci.

C'est pourquoi, je confirme bien qu'une lettre cosignée par Messieurs les Bourgmestres DEMEYER et MATHOT ainsi que par notre Député-Président André Gilles a été adressée, le 30 octobre 2009, au Ministre en charge des Sports de la Communauté française, Monsieur André ANTOINE pour lui rappeler le souhait authentique des liégeois, au sens large du terme, d'accueillir en tout ou en partie le Centre sportif de Haut Niveau. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

**VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

**Document 09-10/052 : Deuxième Assemblée générale des Sociétés Intercommunales à participation provinciale - 2<sup>ème</sup> partie : ISP - SPI+ - SLF - SLF Finances - INTRADEL - CILE - TECTEO**

(voir rapport)

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 09-010/052. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, Mme Mélanie GOFFIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme GOFFIN, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente. En fait, ce sera rapidement fait puisqu'aucunes questions n'ont été posées sur ces différents points.

Quant au vote, il s'est soldé par 11 voix pour et 1 abstention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Monsieur BECKERS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. En fait, j'interviens simplement pour demander la scission du vote sur ces différentes intercommunales et de pouvoir voter séparément sur l'ISF, INTRADEL et CILE.

Mme LA PRESIDENTE.- Plus personne ne demande la parole ? Donc, je vous propose de voter pour commencer par l'ISF, INTRADEL puis la SPI puis nous voterons les autres ensembles puis le vote général.

Oh, la CILE, excusez-moi, pour une première ! Donc, qui est pour les conclusions de la Commission concernant l'ISF ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Idem pour INTRADEL :

Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Concernant la CILE :

Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Nous passons au vote des conclusions pour toutes les autres assemblées :

Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Je vous propose maintenant de voter pour l'ensemble :

Qui est pour les conclusions de la première Commission? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les résolutions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

**Document 09-10/053 : Société Intercommunale TECTEO : Assemblée générale extraordinaire - Fusion par absorption de Newlco et Modifications statutaires.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 09-10/053. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. André STEIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STEIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues.

Votre première Commission a donc examiné le rapport du Collège concernant la fusion par absorption de la Société Newlco par la Société TECTEO ainsi que les différentes modifications statutaires contenues dans le document que vous venez de citer 09-10/053.

Il n'y a pas eu de question de la part des Commissaires, cependant, la Directrice générale adjointe de TECTEO a tenu à préciser que la création il y a à peine deux ans, de la Société Newlco était à durée temporaire. Pourquoi, parce qu'à ce moment là, il s'agissait d'accueillir le câble wallon et notamment la Société Electrabel avait souhaité que cela se fasse par l'intermédiaire d'une Société distincte.

Aujourd'hui, on le sait, suivant l'évolution de la situation, les deux Sociétés exercent leur activité dans le même secteur et la Société Newlco n'a plus de raison d'être.

C'est pourquoi, il a été proposé donc cette fusion par absorption avec un transfert à la fois du patrimoine et du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ce rapport a fait l'objet d'un vote et il a été approuvé par 12 voix pour, zéro contre et 2 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/054 : Société Intercommunale SLF : Assemblée générale extraordinaire - Coordination et réorganisation des statuts.**

**Document 09-10/055 : Société Intercommunale SLF FINANCES : Assemblée générale extraordinaire - Coordination et réorganisation des statuts.**

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 4 et 5 de l'ordre du jour. Ces documents ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission, à savoir documents 09-10/054 et 09-10/055. Ils ont été soumis à l'examen de la première Commission et c'est Mme Lydia BLAISE qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Donc effectivement, comme vous venez de le rappeler, ces deux points ont été analysés lundi, en présence de Madame la Commissaire Présidente mais il n'y a eu aucune question, donc la Commission a très rapidement procédé aux votes.

J'ai deux votes différents donc, pour le document 054, j'ai 12 pour et 3 abstentions tandis que pour le 055, j'ai 11 pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons aux votes séparés des conclusions de la Commission.

Donc, le vote sur le document 09-10/054, Société Intercommunale SLF : Assemblée générale extraordinaire - Coordination et réorganisation des statuts :

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe ECOLO, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Pour le vote pour le document 09-10/055 : Société Intercommunale SLF FINANCES : Assemblée générale extraordinaire - Coordination et réorganisation des statuts.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe ECOLO, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/045 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « PROMOTION FRUITIERE AU PAYS DE HERVE », en abrégé « PROFRUIT » asbl - Exercice 2008/Prévision 2009.**

**Document 09-10/046 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE HERBAGER DE PROMOTION TECHNIQUE ET ECONOMIQUE », en abrégé « CHPTE » asbl - Exercice 2008/Prévision 2009.**

**Document 09-10/047 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE MARAICHER DE HESBAYE », en abrégé « CMH » asbl nouvellement « CPL-VEGEMAR ASBL » - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/048 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « FERME PROVINCIALE DE LA HAYE A JEVOUMONT/THEUX » - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapports)

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Mme LA PRESIDENTE. - Points 6, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour (documents 09-10/045 - 09-10/046 - 09-10/047 - 09-10/048). Ces documents ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission. J'invite le rapporteur M. André GERARD à nous faire connaître les conclusions de la Commission. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Voilà, le rapport de votre deuxième Commission Agriculture, réunie ce lundi 7 décembre. Des remarques ayant été d'ordre général sur l'ensemble des documents soumis à l'approbation de votre deuxième Commission, le rapport a été globalisé, à l'exception des votes qui ont été exprimés, document par document.

Les rapports d'évaluation dont objet concernent les documents 45, 46, 47, 48, 69 et 78. Monsieur le Député rapporteur fait un bref rappel de l'évolution des ASBL dont question, revenant sur la simplification et le recentrage par fusion qui a eu lieu précédemment.

Monsieur le Député rappelle que tous les groupes démocratiques sauf un sont présents dans les divers Conseils d'Administration. Il lui est signalé par un Commissaire que cela ne tient qu'à une volonté d'ouverture qu'il en soit autrement.

Monsieur le Député précise qu'en ce qui concerne l'ASBL PROFRUIT pour laquelle certains nourrissent un attachement profond, il n'y aura dorénavant plus de contrat de gestion, la hauteur de l'aide octroyée ne dépassant plus 50.000 €.

Un Commissaire souligne que ces rapports qui ont demandé, chacun, un travail considérable au niveau de chaque administration, ne permet pas à sa seule lecture d'avoir une idée assez précise de la gestion d'ensemble.

Monsieur le Député rappelle que nous vérifions ici le fait que les missions de Service public et d'obligations légales y afférent ont été respectées en temps et en heure. Le rapport complet est visé lors de la session d'évaluation des rapports d'activités.

Le travail de vérification des actuels ... a été pris en charge par la Cellule provinciale des ASBL. Tout d'abord les instances propres aux ASBL mettent en œuvre puis elles rentrent un rapport trimestriel et enfin, nos Services effectuent une vérification.

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Les rapports qui nous sont parvenus contiennent donc de ce fait, le rapport de nos Services ainsi que l'avis du Chef de secteur. L'ensemble de la comptabilité reste évidemment consultable au Palais.

Il est aussi important de savoir que les délais sont serrés pour rentrer les comptes. En effet, pour 2008, par exemple, si nous considérons des comptes avec TVA, ils ne pourront être arrêtés qu'en avril 2009, s'en suivra la convocation du CA puis celle de l'Assemblée générale pour approbation.

A chaque étape des prescrits légaux, doivent être respectés en terme de convocations les comptes parviennent donc généralement pas avant fin juin dans nos Services et c'est seulement à ce moment que la vérification pourra être faite pour préparer les documents qui nous sont soumis.

Il est vrai que quelques problèmes d'ordre exceptionnel principalement de santé au sein des Services concernés ont occasionné un léger retard mais tout est rentré dans l'ordre à présent.

En ce qui concerne les votes, nous sommes en phase avec Justine puisque c'était 6-4 dans tous les points... 8-4 ! Pardon, tant pis ! Donc c'est par 8 voix pour et 4 abstentions que nous avons voté, si je me rappelle bien, tous les points. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Je vous propose de passer à un seul vote pour les 4 dossiers. Nous passons donc au vote des conclusions de la Commission.

Des conseillers (de leur banc) : Madame la Présidente, je vous signale que Monsieur GERARD a parlé de deux dossiers qui sont proposés à l'ordre du jour complémentaire !

Mme LA PRESIDENTE.- Donc, en résumé, nous votons sur les 4 documents, à savoir les documents 09-10/045, 09-10/046, 09-10/047 et 09-10/48 :

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

**Document 09-10/039 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT A L'ART WALLON », en abrégé « SREAW » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/040 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ASSOCIATION LIEGEOISE POUR LA PROMOTION ET L'EDUCATION MUSICALES », en abrégé « ALPEM » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/041 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « OFFICE PROVINCIAL DES METIERS D'ART », en abrégé « OPMA » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/042 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CHATEAU DE JEHAY » - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 10, 11, 12 et 13 de l'ordre du jour : documents 09-10/039 - 09-10/040 - 09-10/041 - 09-10/042. Ces documents ont été regroupés et ont été soumis à l'examen de la troisième Commission. J'invite le rapporteur, M. Maurice DEMOLIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEMOULIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je posais la question de savoir s'il y a deux dossiers supplémentaires, qu'on verra après semble-t-il.

Mes Chers Collègues, votre Commission s'est réunie le lundi 7 décembre, c'est relativement facile donc dans la mesure où il n'y a eu aucune question. Par contre, en ce qui concerne les votes, en ce

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

qui concerne la Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon, 8 pour, 1 abstention. Il en va de même pour l'Association Liégeoise pour la Promotion et l'Education Musicale, 8 pour et 1 abstention.

De même également pour l'Office Provinciale des Métiers d'Art mais le rapport d'évaluation en ce qui concerne l'Association pour la Gestion du Château de Jehay, a eu 9 voix favorables et 1 abstention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe ECOLO, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

**Document 09-10/043 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE LIEGE LOGEMENT », en abrégé « AIS Liège Logement» asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/044 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « WOHNRAUM FUR ALLE » (Agence Immobilière sociale de Saint-Vith) - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/049 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « COMITE INTERPROVINCIAL DES AFFAIRES SOCIALES DE LA REGION WALLONNE », en abrégé « CIAS» asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/050 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE D'ETUDES ET DE DOCUMENTATION SOCIALES DE LA PROVINCE DE LIEGE », en abrégé « CEDS» asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

**Document 09-10/051 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « AIDE ET SOLIDARITE » - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 14, 15, 16, 17 et 18 de l'ordre du jour : documents 09-10/043 - 09-10/044 - 09-10/049 - 09-10/050 - 09-10/051. Ces documents ont été regroupés et ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission. J'invite le rapporteur, M. Vincent MIGNOLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MIGNOLET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est effectivement réunie ce mardi pour examiner ces différents points.

Il n'y a eu aucune question, aucune réflexion, aucun commentaire. Le vote est intervenu aussi rapidement : 8 voix pour, 2 abstentions pour chacun des dossiers. Voilà Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

**Document 09-10/038 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE DE SECOURS MEDICALISE DE BRA-SUR-LIENNE », en abrégé « CSM Bra-sur-Lienne» asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapport).

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 19 de l'ordre du jour : document 09-10/038. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Valérie BURLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BURLET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, Madame, Messieurs les Députés, Chers Collègues.

Votre 9ème commission s'est réunie ce 7 décembre et a examiné le document 09-10/038 que vous venez de citer.

Après un bref rappel historique de l'origine et des étapes de reconnaissance par les différents partenaires du service rendu par cet hélicoptère, votre Commission a approuvé le rapport par 9 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe ECOLO, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/059 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE VERVIETOIS DE PROMOTION DE LA SANTE », en abrégé « C.V.P.S. » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 20 de l'ordre du jour : document 09-10/059. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Catherine LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Mme LEJEUNE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Et bien il n'y a pas grand-chose à dire, tout va toujours très bien à Verviers, n'est-ce pas Jeanine !

Donc, le rapport a été approuvé à 9 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe ECOLO, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/056 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « FEDERATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE LIEGE », en abrégé « FTPL» asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/057 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE D'ACTION TOURISTIQUE DES PROVINCES WALLONNES », en abrégé « CATPW» asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/058 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « MAISON DU TOURISME DE LA PROVINCE DE LIEGE » - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 21, 22 et 23 de l'ordre du jour : documents 09-10/056 - 09-10/057 - 09-10/058. Ces documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la dixième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Nicole DEFLANDRE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Mme DEFLANDRE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues.

Votre dixième Commission s'est réunie ce 9 décembre 2009 par rapport à cette évaluation du contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la Fédération du Tourisme de la Province de Liège.

Aucune question n'a été posée et c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que le point a été approuvé.

Il en est de même pour le rapport d'évaluation entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes » et pareillement pour le rapport d'évaluation annuel du contrat de gestion entre la Province de Liège et l'ASBL « Maison du Tourisme de la Province de Liège ».

Aucune question non plus n'a été posée et c'est toujours par 7 voix pour et 3 abstentions que le rapport a été approuvé.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/074 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « TELEVESDRE » - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/075 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « RADIO TELEVISION CULTURE », en abrégé « R.T.C. » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

## SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009

**Document 09-10/073 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ASSOCIATION DES PROVINCES WALLONNES », en abrégé « A.P.W. » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour complémentaire : documents 09-10/074 - 09-10/075 - 09-10/073. Ces documents ont regroupés et soumis à l'examen du Bureau du Conseil. J'invite le rapporteur, M. Jean-Luc GABRIEL à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GABRIEL, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Le point que vous venez d'évoquer est relatif à « TELEVESDRE », aucune question n'a été posée. Il en a été de même pour « RTC ». Quant à l'ASBL « Association des Provinces Wallonnes », une question a été posée par un membre, relative aux actions de l'APW sur « Place aux Enfants » et son mode de subsidiation.

Il lui a été répondu que l'APW coordonne l'ensemble des actions des différentes Provinces et ce, pour la Province de Liège, en passant par le Service de la Jeunesse. Mais par contre, il y a un souci au niveau de la subsidiation puisque la Région Wallonne n'avait pas encore versé le subside mais qu'il espérait qu'il pourrait régler la situation dans les plus brefs délais.

Ces propositions ont été toutes les trois votées par 8 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

**Document 09-10/068 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « GROUPEMENT DE REDEPLOIEMENT ECONOMIQUE DU PAYS DE LIEGE », en abrégé « G.R.E. Liège » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour complémentaire : document 09-10/068. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. Marc YERNA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. YERNA, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie ce lundi 7 décembre 2009 avec comme ordre du jour le document 09-10/068 relatif au « G.R.E. ».

Monsieur le Député rappelle que la Province est membre et qu'il y a trois administrateurs, que le bilan est jugé bon malgré les difficultés rencontrées et qu'il faut distinguer le fonctionnement et les instances.

Un Commissaire demande des informations sur les quatre personnes qui vont être engagées.

Monsieur le Député répond qu'il y a deux personnes mises à la disposition par la SPI+, Mme TASSIAUX à temps plein et Mme SLAUGEN à mi-temps.

Aucune question ni remarque n'ayant été posée, nous sommes passé au vote. Votre première Commission vous propose d'approuver ce rapport par 12 voix pour 0 contre et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

## SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/069 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE INTERPROFESSIONNEL DE LA GESTION EN AGRICULTURE », en abrégé « CIGEST » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/078 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE INTERPROFESSIONNEL POUR L'AMELIORATION ET LA PROMOTION ANIMALES », en abrégé « C.I.A.P. » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/079 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CEREALES PLUS », en abrégé « CEREALES + » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour complémentaire : documents 09-10/069 - 09-10/078 - 09-10/079. Ces documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la deuxième Commission. J'invite le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Prochaine fois, je prendrai un paragraphe puis l'autre comme cela...

Je vous renverrai donc au rapport précédent et bien, le vote était par 8 voix pour 4 absentions, rien n'a changé !

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/060 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « WALLONIE DESIGN », en abrégé « W.D. » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/077 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CINEMA LIEGE ACCUEIL PROVINCE », en abrégé « C.L.A.P. » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 9 et 10 de l'ordre du jour complémentaire : documents 09-10/060 - 09-10/077. Ces documents ont été regroupés et ont été soumis à l'examen de la troisième Commission. J'invite le rapporteur, M. Maurice DEMOLIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEMOLIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Voyez, Monsieur NIVARD comme Mac Arthur j'avais dit que je reviendrai et je reviens.

Votre Commission s'est réunie le 7 décembre et a examiné ces deux dossiers. En ce qui concerne « Wallonie Design », ayant pitié du pauvre rapporteur, un Commissaire de la majorité a posé une question relative au financement des différents partenaires.

Réponse a été faite par le Député rapporteur qui a satisfait toutes les parties puisque ce dossier a été voté par 9 voix favorables et 1 abstention.

Enfin, il en a été de même en ce qui concerne le dossier « Cinéma Liège Accueil Province », 9 voix pour, 1 abstention. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/061 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « SERVICE SOCIAL DES AGENTS DE LA PROVINCE DE LIEGE », en abrégé « S.S.A.P.L. » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/062 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « FONDS D'ENTRAIDE DE LA PROVINCE DE LIEGE » - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 11 et 12 de l'ordre du jour complémentaire : documents 09-10/061 - 09-10/062. Ces documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la cinquième Commission. J'invite le rapporteur, M. Vincent MIGNOLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MIGNOLET, rapporteur (à la tribune).- Voilà Madame la Présidente, Chers Collègues.

Dans le droit fil de mon intervention de tout à l'heure, tout aussi rapidement, au risque d'être suspecté de dopage par le Député des Sports, vos Commissaires ont voté par 8 voix pour et 2 abstentions les deux rapports en question. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/067 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CONSEIL DES POUVOIRS ORGANISATEURS DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL NEUTRE SUBVENTIONNE », en abrégé « C.P.E.O.N.S. » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour complémentaire : document 09-10/067. Ce point devait être débattu en réunion de la sixième Commission de ce mercredi 9 décembre mais celle-ci n'a pu délibérer par défaut du quorum requis.

Ce point est donc reporté à la réunion du Conseil provincial du 17 décembre et à l'examen préalable de la sixième Commission du mardi 15 dito à 17 heures.

**Document 09-10/063 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « LIEGE PROVINCE SANTE » - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 14 de l'ordre du jour complémentaire : document 09-10/063. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Nicole DEFLANDRE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme DEFLANDRE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Votre neuvième Commission s'est réunie ce lundi 7 décembre.

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Monsieur le Député a rappelé que ce contrat vise à diminuer le nombre d'ASBL en évitant les doubles emplois et dans un souci de rationalisation.

Aucune question n'a été posée et c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que le point a été approuvé.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/064 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE LOCAL DE PROMOTION DE LA SANTE DE HUY - WAREMME », en abrégé « C.L.P.S. - H.W. » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/065 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « sid'ACTION PAYS DE LIEGE » - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

**Document 09-10/076 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE LIEGEOIS DE LA PROMOTION DE LA SANTE », en abrégé « CLPS » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 15, 16 et 17 de l'ordre du jour complémentaire : documents 09-10/064 - 09-10/065 - 09-10/076. Ces documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Catherine LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Mme LEJEUNE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Pas grand-chose à dire par rapport au « Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme ». Le Député a relevé l'importance de la centralisation de la matière qui permet d'éviter les doubles emplois et du fait que les Communes et les CPAS sont actifs dans ces centres locaux aussi et le document a été adopté par 9 voix pour et 4 abstentions.

Au niveau de « Sid'Action Pays de Liège », l'importance ici est de relever que c'est une première mondiale de faire cette action au sein des milieux précarisés. Le Député a relevé cet élément-là.

Il y a eu une question d'un membre par rapport à la valorisation des charges locatives par rapport aux subsides que la Province donnait à l'ASBL et le rapport a été adopté à 9 voix pour et 3 abstentions.

Au niveau du « Centre Liégeois de la Promotion de la Santé », pas de problème, résultat du vote 9 pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 09-10/066 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « HESBAYE-MEUSE-CONDROZ TOURISME », en abrégé « H.M.C.T. » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.**

(Voir rapport).

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 18 de l'ordre du jour complémentaire : document 09-10/066. Ce document a été soumis à l'examen de la dixième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Nicole DEFLANDRE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme DEFLANDRE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Votre dixième Commission s'est réunie hier, ce 9 décembre 2009 et aucune question n'a été posée. C'est par 7 voix pour et 3 abstentions que le rapport a été approuvé.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2009, je le déclare approuvé.

**IX.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la publique de ce jour. La prochaine réunion du Conseil provincial, le jeudi 17 décembre, séance publique ordinaire et j'aimerais bien que tout le monde soit à l'heure à 14H30. La séance thématique sur « L'Enfante et l'Adolescence » débutera à 16H15 mais en raison de la retransmission en direct de la séance thématique par les télévisions locales Télévesdre et RTC Télé-Liège, il sera demandé aux Conseillers de regagner leur place à 16H00.

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2009**

Je vous rappelle également que la Fête du Personnel aura lieu le 18 décembre à 9H30 au Palais des Congrès.

Pour ceux qui ne se sont pas encore inscrits, faites le auprès de Monsieur Grégory CROTTEUX.

Je vous remercie, bonne fin de soirée.

- La réunion publique est levée à 16H55.